

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet d'extension  
du site ST Microelectronics de production  
de semiconducteurs à Crolles (38)



**LES FICHES  
DE SYNTHÈSE  
DE LA CNDP**



## Les fiches de synthèse de la CNDP

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET D'EXTENSION DU SITE ST MICROELECTRONICS À CROLLES (38)

## 1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

La Société STMicroelectronics (ST) a soumis à concertation publique le projet d'extension de son site de Crolles. Cette concertation publique, dont les modalités ont été validées par la CNDP le 6 mars 2024, s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2024.

Le projet consiste en une extension des bâtiments de production des semi-conducteurs pour atteindre un doublement de la capacité de production des plaquettes 300mm. La fabrication de celles-ci est réalisée dans des salles blanches, zones dont l'environnement est contrôlé (température, humidité, densité de particules). L'extension projetée est réalisée au sein de l'implantation existante de Crolles (Isère). Ce projet est soutenu par l'Union Européenne et la France dans le cadre du renforcement de la souveraineté occidentale dans le domaine des nanotechnologies.

Le projet prévoit également la construction d'une nouvelle station de traitement des effluents liquides industriels (STEL2) et d'une nouvelle plate-forme de gaz vecteurs et de zones techniques. Son coût est évalué à 7,5 milliards d'euros et il créerait 1000 emplois directs et 3000 indirects.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique du 28 août au 9 octobre 2023. La commission d'enquête avait relevé qu'il n'y avait pas eu de saisine de la CNDP et pas non plus de concertation préalable menée directement par le maître d'ouvrage.

Les modalités de la concertation (documents diffusés, interfaces numériques et rencontres) ont été préparées par STMicroelectronics et son Conseil en concertation, dans un dialogue nourri et de qualité avec les garants afin de répondre aux attentes du territoire, identifiées au cours de l'étude de contexte. La diversité des modalités (réunions publiques, rencontres de proximité, réunions spécifiques pour les jeunes et les salariés, web conférence thématique) a contribué à ce que la participation a été satisfaisante, eu égard au délai réduit de la concertation. Les réunions publiques et les réunions thématiques étaient également accessibles en ligne. Elles ont ainsi permis de rencontrer un public relativement nombreux et diversifié (grand public, associations, collectifs, personnel de l'entreprise STMicroelectronics, élèves et étudiants). Celui-ci a ainsi pu accéder à une information de qualité, et la concertation s'est déroulée dans des conditions d'échange satisfaisantes, malgré un appel au boycott de la concertation par le collectif Stop Micro, ce dernier dénonçant une concertation dans l'urgence, ne permettant pas de poser les questions de fond sur l'avenir de la société dans un monde ultra-connecté.

L'ampleur du projet (STMicroelectronics est déjà le premier employeur du département de l'Isère) a mobilisé de nombreux acteurs du territoire, et notamment les associations, dans les rencontres et sur le site de la concertation.

L'Etat ne s'est pas impliqué dans cette concertation.

Le public explicitement favorable a essentiellement été rencontré dans des contextes d'échange bilatéral, notamment au cours des réunions de proximité (marchés) et s'est également exprimé par ses avis sur le site. Le personnel a témoigné de sa fierté de faire partie d'une entreprise innovante, et a clairement soutenu le projet mais a témoigné de la mauvaise image que celui-ci pouvait avoir auprès du grand public. Il a fait des propositions pour renforcer la communication en ce sens. Il a également fait part de ses attentes environnementales et sociétales envers son employeur.

Les scientifiques et les élus qui se sont exprimés ont soutenu le projet.



La plateforme participative a permis une expression plus libre et donc relativement variée, soit en termes d'avis, soit de questions auxquelles STMicroelectronics a systématiquement répondu. Enfin, il faut noter le nombre élevé de 15 cahiers d'acteurs ou contributions collectives, bien documentés (voir annexe 3 du bilan de la concertation préalable).

Les avis favorables au projet ont mis en avant la souveraineté européenne et nationale, certains alertant toutefois sur le risque d'un bilan import/export au final défavorable dans un marché mondialisé. Ont été également mis en avant la création d'emplois et les apports pour l'économie et l'attractivité régionales, une production plus vertueuse en France que dans d'autres parties du monde, encadrée par la réglementation sur l'environnement et les installations classées, même si d'autres avis ont par ailleurs jugé que cette réglementation était encore insuffisante et pas assez contraignante.

Les avis défavorables ont contesté les choix de société et de modes de vie basés sur la surconsommation d'objets "gadgets", ainsi que les applications militaires des objets connectés. Ils ont également mis en cause la consommation d'eau potable pour la fabrication des puces électroniques. Enfin ils ont dénoncé l'utilisation d'argent public pour subventionner le projet d'extension de STMicroelectronics. Ils questionnent également la maîtrise des niveaux des pollutions et le degré d'artificialisation des sols sur le territoire.

L'inversion des procédures entre la concertation préalable a généré des réactions vives tout au long de la concertation. Certains contradicteurs ont considéré que cette situation invalidait tout le processus. Le collectif Stop Micro a notamment demandé aux garant.e.s de démissionner. L'absence de toute réponse de STMicroelectronics et de l'Etat sur la suite de l'instruction du projet a renforcé la méfiance et la confusion sur les objectifs de la concertation préalable par rapport à ceux de l'enquête publique. Certaines associations ont ainsi renouvelé pour cette concertation les avis qu'elles avaient remis au cours de l'enquête publique, mais ont néanmoins activement participé aux modalités de concertation proposées. Reprenant l'avis de la CNDP<sup>1</sup> et pointant les évolutions du projet entre l'enquête publique et la concertation, elles ont demandé le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale. Le public a interpellé de plus en plus fortement STMicroelectronics et l'État, partie prenante en tant que garant des procédures et de l'aménagement du territoire, et ainsi en situation de coordinateur et ou d'arbitre. La décision que devront prendre STMicroelectronics et l'État au regard de ce bilan porte sur la continuation des procédures.

Le débat sur l'opportunité du projet, premier objet de la concertation préalable, a essentiellement été abordé sous l'angle du besoin des puces électroniques dans notre vie quotidienne. Si aucun avis ne demande un retour en arrière sur ce sujet, on trouve chez tous les publics, et particulièrement chez les jeunes, une sensibilisation pour une consommation raisonnée des objets électroniques et une préoccupation pour un développement des puces pour des applications utiles à la société. Le coût du projet n'a pas été contesté en tant que tel, certains estimant toutefois que son montant élevé (7,5 milliards d'€) ouvrait la porte à des variantes d'implantation du projet ailleurs qu'à Crolles, dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du territoire. En revanche certains ont estimé que le montant annoncé de la participation de l'Etat (2,9 milliards d'€) pourrait être plus utile ailleurs et d'autres ont demandé qu'à minima il s'accompagne d'un cadre contraignant vis à vis de STMicroelectronics en matière de contreparties socio-économiques et environnementales.

Les avis les plus nombreux ont porté sur l'environnement, les dangers liés au classement SEVESO et les pollutions de l'eau et de l'air. Le sujet le plus abordé a été celui de l'eau potable utilisée pour la fabrication des puces, les volumes concernés<sup>2</sup> empêchant pour certains toute extension de l'usine. Dans un contexte général de réchauffement climatique, l'enquête publique avait mis en évidence l'hyper sensibilité du public sur ce sujet de l'eau et l'absence de vision globale, claire et partagée entre les parties, fournisseurs et consommateurs. La concertation s'est alors attachée à donner les informations nécessaires à la compréhension des enjeux liés à l'extension de STMicroelectronics, en termes de besoins et de ressources en eau, à la fois dans le dossier support et au cours d'un atelier spécifique sur ce sujet impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Si ce sujet est loin d'être clos, certains sujets comme celui des pompages dans la nappe devant encore être objectivés, les arguments pourront être débattus en connaissance de cause dans le cadre de l'observatoire de l'eau piloté par la CCLG et de la suite de la concertation pilotée par le porteur de projet. L'impact du projet voisin de Soitec, mis en sommeil pour l'instant, devrait également être abordé s'il devait être relancé.

<sup>1</sup> Se reporter à l'annexe n°2 du bilan de concertation préalable

<sup>2</sup> STMicroelectronics a consommé en 2022, 4.5Millions de M3 d'eau potable, et prévoit un volume de 7Mio à terme.



Le public a rajouté au débat la nécessité, assumée par presque tous les acteurs entendus, d'aborder les sujets de l'habitat et de la mobilité puisqu'environ 4.000 salariés vont en effet circuler, se loger, demander des services publics nouveaux. Il demande également d'étendre les sujets environnementaux aux impacts cumulés de l'ensemble des projets induits.

Les équipes de STMicroelectronics se sont clairement engagées dans le processus de la concertation et ont témoigné que cette phase avait été une opportunité de présenter le projet à un public élargi, d'apprendre et de progresser dans les échanges avec le public. Ils ont annoncé leur volonté de poursuivre le dialogue avec le public au-delà de cette phase de concertation.

## 2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANT.E.S

### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

#### Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation préalable avant l'enquête publique ?
2. Quelles sont les différences / modifications intervenues sur le projet entre l'enquête publique et la concertation préalable ?
3. STMicroelectronics déposera-t-il une nouvelle demande d'autorisation environnementale ?
4. Grenoble-Alpes-Métropole a annoncé qu'il fournirait un débit d'eau maximum de 29 000 m<sup>3</sup>/j soit 1 200 m<sup>3</sup>/h à la Communauté de Communes du Grésivaudan qui elle-même a annoncé qu'elle pouvait fournir STMicroelectronics à hauteur de 800m<sup>3</sup>/h au maximum. Pour répondre à ses besoins ST utilisera en complément de l'eau recyclée (installation « REUSE ») et en cas d'indisponibilité de cette dernière utilisera de l'eau qu'elle pompera dans la nappe à travers des captages. Quelles sont les études approfondies de l'impact de ces captages qui seront menées, et comment se fera la coordination avec les autres acteurs qui utilisent également l'eau de la nappe (Teisseire, agriculteurs...) ?
5. Quelles sont les contreparties de la subvention de l'Etat de 2.9 Mds € ?

#### Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s :

1. Pour STMicroelectronics : Poursuivre l'effort d'information et de transparence vers les publics en maintenant les dispositifs de participation jusqu'à la mise en service du projet, notamment le système des questions/réponses. Une première démarche sera faite lors de la réunion publique à laquelle STMicroelectronics s'est engagé : elle présentera les enseignements que STMicroelectronics tire de la concertation et les réponses aux interrogations du public et aux demandes des garant.e.s et de la CNDP.
2. Pour la Préfecture de l'Isère : Clarifier les conditions que met l'Etat pour les suites du projet à travers notamment la communication d'un schéma décisionnel.
3. Pour la DREAL : Donner une vision globale des impacts des projets STMicroelectronics / Soitec (le cas échéant) et que l'ensemble des impacts directs de ces projets et des impacts induits soient intégrés dans la suite des études et des échanges avec le public.
4. Pour STMicroelectronics : S'engager activement dans les travaux de l'Observatoire de l'Eau piloté par la CCLG en intégrant la proposition du SYMBHI de porter les études et réflexions sur la gestion quantitative de l'eau.
5. Pour STMicroelectronics : Répondre aux réserves et recommandations formulées par les commissaires enquêteurs à l'issue de l'enquête publique.
6. Pour la CCLG : Associer le public à la mise à jour de son projet de territoire, présenté lors de la réunion du 2 avril 2024, en incluant un volet concertation.